



**DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ**  
**ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE**  
ÉTABLISSEMENT GÉNÉRAL, RÉSIDENCE DE TOURISME, JEUNESSE OU  
RÉSIDENCE PRINCIPALE

**1. Renseignements sur le demandeur:**

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Nom d'entreprise : \_\_\_\_\_

Adresse permanente : \_\_\_\_\_

Ville : \_\_\_\_\_ Code Postal : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ Courriel : \_\_\_\_\_

**2. Renseignement sur l'établissement projeté :**

L'établissement d'hébergement touristique projeté serait opéré à l'adresse suivante :

\_\_\_\_\_, Lac-aux-Sables, Québec, G0X 1M0.

S'il s'agit d'une résidence de tourisme ou d'un établissement autre qu'une résidence principale, le nom projeté attribué, notamment à des fins publicitaires : \_\_\_\_\_

L'établissement est-il composé de plus d'une (deux ou plus) unités de type maison, appartement ou chalet?  Oui  Non  
Si oui, complétez l'annexe A.

**3. Type d'usage demandé**

Établissement d'hébergement touristique: établissement dans lequel au moins une unité d'hébergement, tels un lit, une chambre, une suite, un appartement, une maison, un chalet, un prêt-à-camper ou un site pour camper, est offerte en location à des touristes contre rémunération, pour une période n'excédant pas 31 jours.

Catégorie de l'établissement qui sera exploité (cochez un seul choix)

**Établissement d'hébergement touristique général**

Établissements, autres que des établissements de résidence principale et des établissements d'hébergement touristique jeunesse, où est offert de l'hébergement au moyen d'un ou de plusieurs types d'unités d'hébergement.

Exemples : Hôtel, motel, auberge, gîte touristique, résidence de tourisme.

**Établissements d'hébergement touristique jeunesse**

Établissements dont au moins 30 % des unités d'hébergement consistent en des lits offerts dans un ou plusieurs dortoirs ou dont l'hébergement est principalement offert dans le cadre d'activités s'adressant principalement aux personnes défavorisées ou handicapées.

**Établissement de résidence principale**

Établissements où est offert, au moyen d'une seule réservation, de l'hébergement dans la résidence principale de la personne physique qui l'exploite à une personne ou à un seul groupe de personnes liées à la fois et n'incluant aucun repas servi sur place. Une résidence principale est la résidence où une personne physique demeure de façon habituelle en y centralisant ses activités familiales et sociales et dont l'adresse correspond à celle qu'elle indique à la plupart des ministères et organismes du gouvernement.

**4. Autres renseignements**

4.1 Nombres d'unités d'hébergement : s'il s'agit d'un établissement d'hébergement autre qu'une résidence de tourisme ou un établissement de résidence principale :

## DEMANDE D'AVIS DE CONFORMITÉ ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISQUE

---

Lits en dortoir \_\_\_\_\_ Chalets \_\_\_\_\_ Camps \_\_\_\_\_  
Chambres \_\_\_\_\_ Maisons \_\_\_\_\_ Sites pour camper \_\_\_\_\_  
Suites \_\_\_\_\_ Appartements \_\_\_\_\_ Prêts à camper \_\_\_\_\_

4.2 S'il s'agit d'une résidence de tourisme ou d'un établissement de résidence principale :

### *Résidence de tourisme*

*Type d'établissement d'hébergement touristique, autre qu'un établissement de résidence principale, où est offert de l'hébergement en appartements, maisons ou chalets meublés, incluant un service d'auto-cuisine.*

Nombre de chambres : \_\_\_\_\_

*Pièce ou espace d'une habitation ou d'un logement où il est possible de dormir, même si elle est parfois utilisée à d'autres fins*

Nombre total de lits simples (1 pers) : \_\_\_\_\_ Nombre total de lits doubles (2 pers) \_\_\_\_\_

Nombre total de lits simples superposés (2 pers) \_\_\_\_\_

En plus des lits, la résidence sera-t-elle équipée de sofa-lits, de futons ou d'autres équipements permettant d'y dormir? Oui : \_\_\_\_ Non \_\_\_\_ Listez ces équipements \_\_\_\_\_

4.3 Obligation subséquent de détenir un certificat d'autorisation municipal

**Sur réception de la confirmation de son enregistrement auprès de la CITQ, le cas échéant, le demandeur devra transmettre copie de son certificat à la Municipalité et déposer simultanément une demande de certificat municipal d'autorisation d'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique, avec les annexes prévues par le règlement de zonage. Aucune location à court terme ne pourra être effectuée avant la délivrance de ce certificat d'autorisation.**

**J'atteste avoir pris connaissance de cette obligation et je m'engage à m'y conformer.**

---

Signature du demandeur

---

Date

### **5. Section réservée à la Municipalité**

L'usage demandé au paragraphe 3 est-il conforme à la réglementation d'urbanisme relative aux usages adoptée en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (chapitre A-19.1)?

Oui

Non

#### **Motifs de non-conformité, le cas échéant :**

Usage demandé interdit dans cette zone;

Nombre maximal d'unités existantes avec cet usage est déjà atteint dans cette zone;

Distance séparatrice minimale réglementaire avec un établissement de résidence principale ou avec une résidence de tourisme existant n'est pas respectée;

- Bâtiment principal mentionné à la section 2 n'est pas substantiellement complété, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur, et habitable;
- Bâtiment principal mentionné à la section 2 n'est pas alimenté en eau potable durant toute l'année;
- Bâtiment principal mentionné à la section 2 n'est pas desservi par un égout ou par une installation septique conforme;
- La capacité d'hébergement établie en vertu de la section 4.2 excède la capacité des installations septiques en place dans ce bâtiment;

Numéros et noms des règlements de référence :  
Zonage #2013-518 tel que modifié par #2022-587  
Permis et certificats #2013-515 tel que modifié par #2022-588

**Autorité compétente :** Stéphane Lemay, Inspecteur en bâtiment et en environnement  
418-336-2331, poste 195 inspecteur.las@regionmekinac.com

Signature : \_\_\_\_\_  
Stéphane Lemay, fonctionnaire désigné

Date \_\_\_\_\_

